



argent bloqué caisse des avocats

Par **bs62**, le **15/11/2020 à 09:42**

bonjourrrrrma fille s est libérée d une dette restante en totalité à la caisse européenne de caution et garanties;rrrrcelle ci avait mis en séquestre le surplus d une vente après saisie immobilière à la caisse des avocats(32 000 euros) par titre exécutoirernrrnla quittance libératrice a bien été donnéernrrnéanmoins , impossible de récupérer la somme auprès de la CARPA de Lille depuis 3 mois:rrrrlettre recommandée avec AR , justificatifsrrrrmerci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **17/11/2020 à 11:38**

BonjourrrrrSans rien connaître de votre dossier, je vous inviterais à adresser une LRAR à votre avocat conseil, voire même au bâtonnier de l'ordre des avocats, demandant de vous adresser le chèque CARPA ou virement et que l'on vous précise si des honoraires restent dûs.

Par **bs62**, le **21/11/2020 à 13:05**

je vous remercie

Par **Zénas Nomikos**, le **21/11/2020 à 16:05**

Bonjour,rrrrrrrrje vous conseille un RAR au bâtonnier.